

Mouvement départemental 2026

Demande de bonification au titre du rapprochement de conjoints (RC)

Document à transmettre *avec les pièces justificatives*
à partir du lundi 09 mars 2026 et au plus tard le mardi 31 mars 2026
uniquement par courriel : mvt1d-diper40@ac-bordeaux.fr

Bonification attribuée à partir d'une distance kilométrique minimum de 40 kms entre les résidences professionnelles
aux enseignants affectés en 2024/2025 à TPD, REA, ou PRO
Bonification non attribuée aux professeurs des écoles stagiaires en 2025/2026

Renseignements sur l'enseignant

Nom et prénom	
Date de la 1ère affectation dans le département des Landes en tant que titulaire	
Lieu d'affectation (école et commune) pour l'année scolaire <u>2024-2025</u>	
Lieu d'affectation (école et adresse complète) pour l'année scolaire <u>2025-2026</u>	
Date de votre mariage, PACS, ou pour les concubins date de naissance de votre 1er enfant	

Renseignements sur le conjoint

Nom et prénom		
Résidence professionnelle (adresse complète du lieu de travail)		
Date de début d'activité professionnelle		
Distance entre le lieu d'affectation actuel de l'enseignant et la résidence professionnelle du conjoint	Distance la plus courte calculée sur Via Michelin	
	kms	RAPPEL : la bonification est attribuée uniquement à partir d'une distance de 40 kms

Fait à, le

Signature de l'enseignant